



CORDA du 04 février 2010

Préparation des prochains schémas PA et PH

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette démarche,
le CG 38 sollicite l'appui d'un prestataire dans le cadre
d'une AMO (2010)

Échéance : 2011



Les objectifs de cette CORDA

■ Valider les objectifs

- Schéma autonomie : un schéma conjoint PA/PH s'appuyant sur le décloisonnement du sanitaire et du médico-social par:
 - une convergence des approches territoriales - Territoires du CGI et Territoires de santé et territoires de vie du futur SROSS
 - une approche efficience renforcée liée à un environnement financier contraint
 - Une gouvernance adaptée : garante de la transversalité sanitaire/Médico-social et la participation des partenaires

Pour pouvoir

■ Définir le CCTP:

- Les missions confiées au prestataire
- Les jalons du marché

■ Expliciter le rôle des instances

- Corda et Corta
- Equipe projet



Les enjeux

- Un schéma opérationnel (Indicateurs de suivi)
- Un schéma pragmatique (Evaluation)
- Un schéma identifiant les domaines d'ambitions du CGI pour les PA et PH (adultes et enfants)
 - La citoyenneté par l'exercice et l'accès aux droits
 - Le soutien de la dépendance à domicile et la vie en établissement
 - L'emploi des personnes handicapées
- Un schéma de consolidation et d'optimisation de l'existant au regard du contexte socio-démographique du département
 - Nécessité de disposer d'une compétence externe pour l'accompagnement de ce projet qui viendra en support à une large démarche participative.



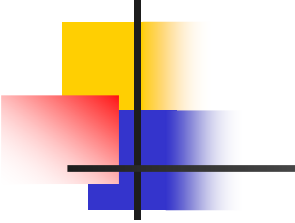
Mission 1: **Réalisation du bilan des schémas géronologique et handicap en cours de validité**

- En lien avec la DSA, le prestataire rédige un questionnaire et assure son envoi et son traitement à l'ensemble des partenaires/acteurs garants de la réalisation de chaque fiche action des schémas
 - le prestataire Conduit des entretiens auprès des acteurs suivants :
 - 1. *la vice-présidente*
 - 2. *le directeur de la santé et de l'autonomie*
 - 3. *Le directeur de l'enfance et de la famille*
 - 3. *le préfet de département*
 - 4. *le directeur général de l'ARS*
 - 5. *le recteur*
 - 6. *le président de l'ODPHI*
 - 7. *le président de l'association Alertes,*
- Compléments apportés par les membres de la Corda*
- 8. *la présidente de l'association Alma*
 - 9. *le directeur de l'Unité territoriale de l'Isère de la DIRECCTE*

Il conduit des entretiens auprès des chefs de service de la DSA et de la DEF:

- Perspectives de programmation des places en établissements (PA/PH) sous la tutelle de l'Etat et du Département

Mission 2 : Définition des besoins



1 – En lien avec la DSA et la cellule perspective du CGI le prestataire rédige un questionnaire et réalise un sondage téléphonique auprès des habitants du département de l'Isère afin de mesurer d'une part **la perception qu'ont les populations sur la notion de perte d'autonomie** et d'autre part **la connaissance des isérois de l'action conduite par le département et les partenaires** en matière de politique gérontologique et handicap.

2 - Entretiens individuels conduits par le prestataire

En lien avec la DSA et la cellule perspective du CGI le prestataire rédige un questionnaire et réalise les entretiens auprès des :

Associations de familles de résidents en structures médico-sociales pour personnes âgées et personnes handicapées (adultes et enfants)

Services d'aide à domicile. Sont interviewés l'ensemble des services d'aide à domicile autorisés et tarifés par le département de l'Isère

SSIAD

Panel représentant les directeurs de structures pour personnes âgées et pour personnes handicapées, de Présidents de Corta, directeurs de territoires du CVGI et de chefs de service

Panel de familles d'accueil

Compléments apportés au point n° 2 par les membres de la Corda

- Président de l'ASMI OMSR
- Panel de familles d'accueil (milieu urbain et rural)
- Panel de personnes accueillies en familles d'accueil (milieu urbain et rural)
- Associations et organismes représentatifs de structures médico-sociales pour PA/PH (UDMI, URIOPSS, fédérations....)
- CPDG
- Réseaux existants CHU/CHR



Mission 3 : Animation et pilotage de groupes de travail spécifiques.

■ 7 groupes de travail:

- les handicaps rares
- l'introduction des nouvelles technologies auprès des personnes âgées et handicapées ainsi que leurs aidants
- les outils d'évaluation de la dépendance (communs aux PA PH)
- les territoires de vie et les modes de coopération de leurs services et établissements susceptibles d'assurer une meilleure prise en charge de la personne (décloisonnement médico-sociale et sanitaire).
- Le handicap cognitif
- Le handicap psychique
- La culture

Compléments apportés par les membres de la Corda : une 8ème groupe de travail à constituer sur le thème du travail des personnes en situation de handicap

■ 1 pilote Corda pour chaque atelier (appel à candidature lancé auprès des membres de la Corda):

- Rédaction de la lettre de mission



Mission 4: Formulation et propositions des axes stratégiques du prochain schéma et des actions le structurant.

- **Présentation des éléments du diagnostic.**

- 1 rendu auprès de la Corda
- Des débats territoriaux (13 territoires)
- L'activation d'une boîte mail

- **Définition par la Corda des axes stratégiques du prochain schéma et des actions le structurant**

- Synthèse des débats territoriaux
- Comparaison avec les autres départements
- Validation des orientations



Mission 5 : Rédaction du prochain schéma

- Rédaction du prochain schéma par des comités d'écriture en fonction des orientations validées (Corda)
 - 4 séances de travail minimum
 - Préparation du dossier pour passage aux instances légales (ARS)



Mission 6 : Campagne de communication

- Vote du schéma à l'Assemblée départementale
- Préparation des outils de communication auprès des publics (usagers, partenaires et professionnels)
- Présentation du schéma dans chaque Corta



Corda élargie : comité de pilotage

- C'est l'instance de pilotage de la démarche.
- Elle valide les livrables des missions 1,2 et 3
- Elle participe activement à la mission 3
- Elle définit les orientations du prochain schéma (mission 4)
- Elle participe à la rédaction du prochain schéma (Mission 5)
- Elle valide la plan de communication (mission 6)

L'élargissement de la Corda

■ Composition actuelle (présidée par Madame Gisèle Pérez)

- Madame Annette Pellegrin, conseillère générale, présidente de la commission des solidarités
- Monsieur Georges Colombier, député de l'Isère, conseiller général
- Mesdames et Messieurs les conseillers généraux présidents des coordinations territoriales pour l'autonomie
- Monsieur le Préfet de l'Isère, ou son représentant
- Monsieur le directeur de la DDASS, ou son représentant
- Monsieur le directeur de la DDTEFP, ou son représentant
- Monsieur l'Inspecteur d'Académie, ou son représentant
- Monsieur le directeur de l'Agence régionale de l'hospitalisation, ou son représentant
- Monsieur le directeur général adjoint à la vie sociale, Conseil général de l'Isère
- Monsieur le directeur de la santé et de l'autonomie, Conseil général de l'Isère
- Monsieur le directeur de la CRAM, ou son représentant
- Monsieur le directeur de la MSA, ou son représentant
- Madame la Présidente de l'UDCCAS, ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association des Maires et adjoints de l'Isère, ou son représentant
- 4 représentants du CODERPA de l'Isère
- 4 représentants de l'ODPHI
- 2 représentants de l'association Alerte
- 2 représentants du CDCPH
- 5 personnes qualifiées

Compléments apportés par les membres de la Corda :

- Elargissement aux membres suivants : Présidente de l'association des Maires Ruraux de l'Isère, Directrice du CPA, Directrice du CPDG, Directeur du CHU (réseaux CHU/CHR), Direction de la DEF du Conseil général,
- La représentation d'Alerte est portée à 4 représentants
- Nomination parmi les personnes qualifiées d'une personne qualifiée dans le domaine des nouvelles technologies.



Comité de suivi

Le suivi de la mission confiée au titulaire est assuré par une instance qui est **le comité de suivi**.

Il est composé comme suit :

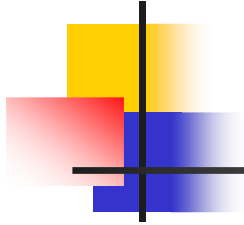
- Le Directeur de la Santé et de l'Autonomie
- Le chef du service Etablissement pour PA
- Le chef du service Etablissement pour PH
- Le Chef du service Cerda
- Le chef du service Coeval
- Un représentant des directeurs territoriaux référent de la Direction de la Santé et de l'Autonomie,
- La chargée de mission observation prospective (DDQ)

Modification apportée par les membres de la Corda

Le comité de suivi comprendra des membres de la Corda (les membres qui souhaitent faire partie du comité de suivi doivent en informer le service coeval de la DSA)

Le comité de suivi a en charge :

- la validation des livrables des missions
- la validation des dossiers à présenter au comité de pilotage
- le suivi de l'avancement de la prestation et du calendrier de travail
- le bilan des travaux effectués



Calendrier

- Mission 1
 - Mission 2
 - Mission 3
 - Mission 4
 - Mission 5
 - Mission 6
- 2 mois
 - 2 mois
 - 2 mois
 - 2 mois
 - 1 mois
 - 3 mois
- ***Démarrage en juin***



Service support

- Coeval
 - Rédaction du CCTP
 - En charge de la procédure d'appel d'offre avec la DDQ
 - Assure le lien avec les membres de la Corda

- 2 personnes référentes:
 - Agnès Finet
 - Frédéric Blanchet